



## PRÉFÈTE DU CHER

Préfecture  
Direction des collectivités locales  
et des affaires financières  
Bureau des affaires financières  
et de l'intercommunalité

**ARRÊTÉ n° 2015-1-0579 du 15 juin 2015**

**portant liquidation et dissolution  
du syndicat intercommunal d'étude de la ZAC « au Coeur de France »**

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5212-34,

VU l'arrêté préfectoral n°42/2008 du 7 août 2008 portant création du syndicat intercommunal d'étude de la ZAC « au Coeur de France »,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-1-0203 du 25 février 2015 modifiant l'arrêté n°2014-1-1229 du 5 décembre 2014 accordant délégation de signature à Mme Marianne-Frédérique PUSSIAU, sous-préfète chargé de l'arrondissement de Saint Amand Montrond,

**CONSIDERANT** que le syndicat n'exerce plus d'activité depuis deux ans au moins, que le dernier compte administratif a été voté par le comité syndical le 17 mars 2010 au titre de l'année 2009 et que les comptes ont été apurés en totalité (solde nul, plus d'actif ni de passif),

**CONSIDERANT** que le comité syndical du syndicat intercommunal d'étude de la ZAC « au Coeur de France », n'a pas été renouvelé lors du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014,

### A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Le syndicat intercommunal d'étude de la ZAC « au Coeur de France » est dissous,

**Article 2** : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (Tribunal Administratif d'Orléans) dans le délai de deux mois suivant sa notification.

**Article 3**: Le secrétaire général de la Préfecture du Cher, la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond, le président du syndicat intercommunal d'étude de la ZAC « au Coeur de France », les maires des communes concernées, le directeur départemental des finances publiques du Cher, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher.

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
La Sous-Préfète de St-Amand-Montrond

signé :  
Marianne-Frédérique PUSSIAU